

11
B 5116117

Cour d'Appel de Douai
Tribunal de Grande Instance de Lille

N° Parquet : 16098000052
N° de minute : 2017-1968

RELEVÉ DE CONDAMNATION PENALE

né le 2 novembre 1953 à BRUAY LA
BUISSIERE (Pas-De-Calais)

adresse :

type de décision : jugement contradictoire
15 mars 2017 14:00 - collégiale

a été reconnu coupable et condamné par le
Tribunal Correctionnel de Lille - 6ème
Chambre Correctionnelle - pour :

Amende	: 0 euros
Droit fixe de procédure	: 127 euros
Fonds de garantie	: 0 euros
TOTAL (1)	: 127 euros
Consignation	:
N° de quittance	:
TOTAL (2)	: 127 euros

Si vous effectuez votre paiement dans le délai d'un mois (voir la case cochée dans les modalités de paiement ci-dessous), vous pouvez diminuer le montant 127 euros de 20% dans la limite de 1500 euros.

- 20737 VIOLENCE AGGRAVEE PAR DEUX CIRCONSTANCES SUIVIE D'INCAPACITE
N'EXCEDANT PAS 8 JOURS faits commis à LOOS le 6 avril 2016
prévus par ART.222-13 C.PENAL.
et réprimés par ART.222-13 AL.22, ART.222-44, ART.222-45, ART.222-47 AL.1 C.PENAL.

à

1 Amende délictuelle de 500 euros, à titre de peine principale avec sursis

ainsi qu'au paiement d'un droit fixe de procédure d'un montant de 127 euros.

Pour extrait conforme, le greffier

Edité le 16 mars 2017

